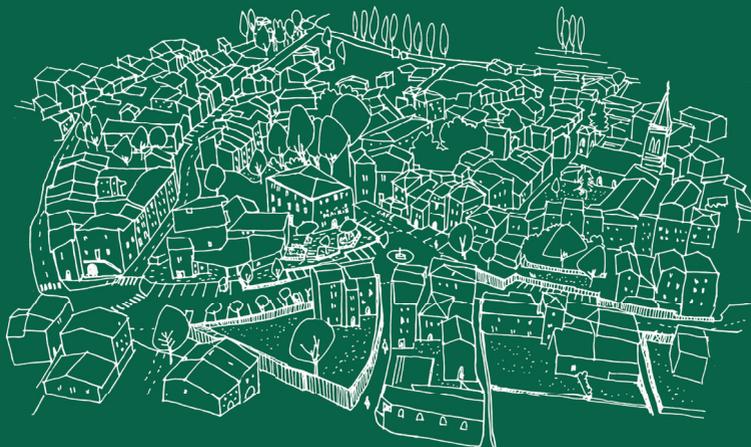


Carnet des paysages du Puy-de-Dôme n°3

Végétaliser un espace public



Afin de mieux prendre en compte la question du paysage dans les projets d'aménagement, une série de guides pratiques a été élaborée. Ces carnets ont pour ambition d'accompagner les élus et les techniciens des collectivités dans leurs projets d'aménagement.

Ces conseils ont pour but de valoriser, préserver ce qui fait l'identité et la qualité des paysages du Puy-de-Dôme, et sont sans portée réglementaire.

Ce troisième carnet a pour thème la végétalisation et ses grands principes et propose une aide méthodologique pour entreprendre un projet de végétalisation. Il ne propose pas de « palettes végétales prêtes à l'emploi » mais plutôt une aide méthodologique pour entreprendre un projet de végétalisation.

Nous l'avons vu dans le volume n°1, le Puy-de-Dôme se caractérise par une variété de paysages, de sols, de pratiques et de structures végétales qu'il est impossible de résumer par des préconisations d'essences par strates et qui, selon nous, participeraient à une homogénéisation des paysages. Ce fil de questionnements permet d'accompagner toute réflexion et volonté de végétalisation.

Ce carnet fait partie de la série des « Carnets des paysages du Puy-de-Dôme ». Les précédents volumes publiés sont :



Sommaire

La végétalisation, de quoi s'agit-il ? 4

Rapprocher la nature

Processus naturel et procédé volontaire

Pourquoi végétaliser un espace public ? 5

Pour reconquérir la biodiversité

Pour améliorer la santé et le cadre de vie

Pour s'adapter au changement climatique

Les différentes strates 6

Composition paysagère : les structures végétales 8

Quelles démarches pour végétaliser un espace public ? 10

Le choix du site

Les motifs paysagers proches et lointains

Définir les objectifs et les usages

La capacité d'entretien

Le climat

Comprendre le sol

Les techniques de plantation

À retenir : bons et mauvais réflexes 14

Les acteurs ressources 15

Références 15

La végétalisation : de quoi s'agit-il ?

Rapprocher la nature

Élaborer un projet de végétalisation pour un village ou une ville, c'est d'abord révéler son identité et ses paysages. Pour éviter la standardisation des aménagements d'espaces publics, les communes ont tout intérêt à s'appuyer sur leur histoire et leurs savoir-faire. Aménager avec le végétal, c'est prendre en compte toutes les échelles du paysage, toutes les formes végétales et c'est aussi composer avec le vivant. La mise en place de la trame verte et bleue, la gestion différenciée des espaces verts et la gestion raisonnée de la ressource en eau introduisent des changements profonds. Pour un grand nombre d'élus, de services techniques et de professionnels, ces enjeux sont indissociables des projets de réaménagement des centres bourgs.

Les espaces urbains s'étendant, il a fallu rapprocher la nature, et cela s'est traduit par une longue histoire d'aménagement des parcs et jardins puis de végétalisation ou renaturation.

Processus naturel et procédé volontaire

La végétalisation peut se définir par "la reconquête, par les plantes, des terrains dénaturés par l'action de l'homme, principalement dans les espaces urbains".

On peut distinguer deux grands types de processus de végétalisation :

- Un processus naturel, passant par une recolonisation spontanée et par une flore pionnière et évoluant en différents stades (herbacées, buissonnant, arboré).
- Un processus volontaire de replantation et d'introduction ou réintroduction des espèces. Il peut s'agir de simples plantations (semis ou plantations de sujets déjà formés) ou d'un processus plus complexe de "génie écologique" et visant à accélérer les processus naturels. Ces derniers peuvent être engagés, par exemple, pour réparer les atteintes portées à un paysage suite à un incendie, des inondations, des pollutions, une désimperméabilisation d'un sol.

① Les bourgs resserrés, à proximité directe des bois et espaces cultivés



② Des extensions et aménagements de réseaux : éloignement du végétal



③ Ramener la nature en ville : des strates végétales adaptées aux types d'espaces



Pourquoi végétaliser un espace public ?

Pour reconquérir la biodiversité

Aujourd'hui, il existe dans les communes, même dans les plus denses, des espaces non urbanisés. Ils sont présents sous forme de parcs mais aussi par l'intermédiaire de petites surfaces, comme les pieds d'arbres. Ce sont des lieux potentiels d'expression de la biodiversité : habitat pour la faune, expression de la flore, participation à la trame verte et bleue du grand paysage.

Pour améliorer la santé et le cadre de vie

La végétalisation d'un espace public fait partie d'une action plus générale sur l'environnement et la qualité du cadre de vie. Sensibilisation, saisonnalité, lien à la nature... Le végétal est aussi support d'usages de l'espace public : l'arbre devient un lieu de rendez-vous en été ; une pelouse un lieu de pique-nique aux beaux jours ou une noue un espace de transition entre espace public et privé. Une haie peut abriter du vent et des coups d'œil trop curieux.

Pour s'adapter au changement climatique

Le végétal peut jouer différents rôles dans la lutte contre le changement climatique. Les arbres et le végétal en général captent l'eau dans le sol et la restituent par évapotranspiration, jouant ainsi un grand rôle dans le cycle de l'eau et contribuant à rafraîchir la ville en été. Ce sont par ailleurs d'importants lieux de stockage du carbone, captant au passage d'autres particules et luttant ainsi contre la pollution en milieu plus urbain.

Les différentes strates

ASPECT DES ARBRES ET ARBUSTES



Port colonnaire
peuplier d'Italie
charme commun fastigié



Port pyramidal
marronnier



Port prostré
genévrier
saule



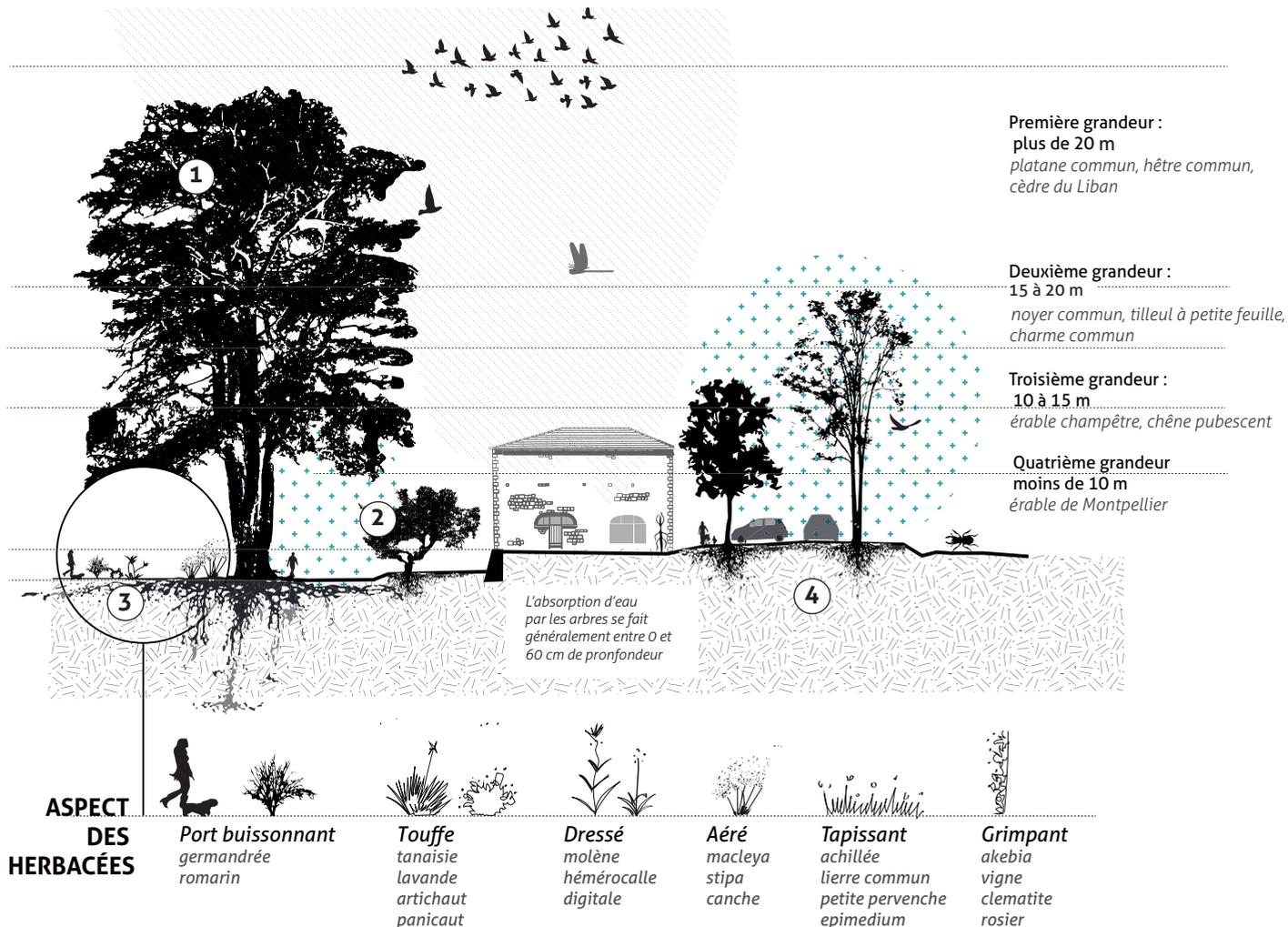
Port arrondi
érable champêtre



Port tabulaire
pin
cèdre



Port conique
sapin pectiné



De manière schématique, il existe quatre grands niveaux de strates (ou étages) de la végétation. Dans un projet de végétalisation d'un espace public, les différentes strates sont préférablement à associer en fonction de l'effet souhaité et des usages que l'on y projette. Chaque strate a un rôle différent en matière de biodiversité, d'habitat pour la faune, de composition et elle possède également sa palette d'aspects.

- 1. La strate arborée (+8 m)** est composée d'arbres dont la hauteur, pour les climats tempérés, débute vers 8 mètres. Exemples d'essences : noyer commun, tilleul commun, frêne blanc, platane commun, chêne pubescent, charme commun.
- 2. La strate arbustive (1 m à 8 m)** est composée d'arbustes ou de buissons, mesurant de 0,3 à 4 m pour la strate arbustive basse et de 4 à 8 m pour

la strate arbustive haute. Exemples d'essences : cornouiller mâle, noisetier, aubépine à deux styles, fusain d'Europe, camérisier à balais, nerprun purgatif.

- 3. La strate herbacée (5 à 80 cm)** est composée de plantes herbacées (plantes qui ne produisent pas de bois, contrairement aux ligneuses) parmi lesquelles on distingue : les plantes annuelles (plantes dont le cycle de vie, de la germination jusqu'à la production

de graines ne dure qu'une année) des plantes vivaces (qui vivent plusieurs années). Exemples d'essences : achillée millefeuille, centaurée noire, muguet, digitale pourpre, millepertuis, hysope, iris, gentiane.

- 4. La strate muscinale (0 à 5 cm)** est composée de ligneuses, lichens, mousses, champignons... Peu exigeante en lumière, cette strate est très dépendante de la ressource en eau.

Composition paysagère : les structures végétales

La végétalisation répond à des enjeux globaux : confort climatique, amélioration des sols, stockage carbone, biodiversité... Quant au choix des structures, il répond à des enjeux d'usage, de lecture de site et/ou de composition.

1. L'alignement

Désigne une suite d'arbres plantés en ligne à intervalle régulier. L'alignement met en scène une voie, un axe, une entrée de ville. Il souligne une direction.

Localisation : en bordure de route, en entrée de ville, le long des axes principaux.

2. Les arbres isolés

Désignent des arbres plantés seuls ou parfois en bosquet. Souvent au port libre et de taille conséquente, il s'agit de créer un élément de repère, d'identifier un lieu.

Localisation : au niveau des carrefours, des couders, sur les places de ville ou de village...

3. Le mail planté

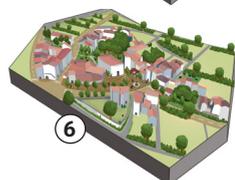
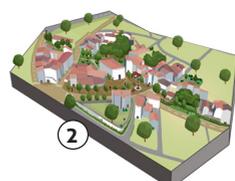
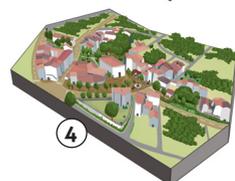
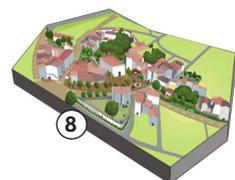
Désigne un espace public souvent enherbé et planté de part et d'autre de plusieurs lignes d'arbres. Indissociable des foirails, promenades urbaines ou villageoises, le mail met en scène un espace public central, remarquable.

Localisation : en centre-bourg ou centre-ville.

4. Les bosquets

Désignent un petit bois ou un bouquet d'arbres et d'arbustes. Le cordon boisé peut tisser une lisière intéressante, gérer les vis-à-vis, encadrer des vues.

Localisation : délaissé agricole, le long des voies principales, dans les parcs et jardins publics.



5. Le boisement

Désigne une surface boisée d'arbres constituant un bois ou une forêt. Il peut être d'origine naturelle ou humaine. Il a parfois un rôle productif ou, au contraire, gagne les délaissés.

Localisation : sur les terres de mauvaise qualité agronomique, sur les coteaux, les pentes.

6. La haie champêtre, libre

Désigne une structure végétale linéaire, usuellement disposée en limite de parcelle pour assurer la séparation des propriétés. Les haies peuvent comporter une à trois strates. Dans les paysages de bocage, la haie



Une structure est un motif qui répond à une situation donnée. A gauche un espace traité avec une seule structure paysagère. Ci-dessus un tissu urbain aux motifs multiples.

abritait le bétail, retenait les sols et servait de bois de chauffage à ceux qui avaient l'usage de la parcelle.

Localisation : en milieu rural, on la retrouve souvent en ripisylve le long des cours d'eau, ou le long des chemins, en séparation des champs.

7. Le massif

Désigne un parterre planté composé de plusieurs strates : herbacée, arbustes. Le massif a un rôle de composition multiple, il peut tout autant masquer que souligner ou tout simplement animer un espace. En pied de façade notamment, il permet par exemple de récolter les eaux pluviales.

Localisation : dans tous les espaces publics, les parcs et jardins.

8. La prairie, la pelouse

Désigne un espace enherbé en toute simplicité. Autrefois, de nombreux espaces publics ou collectifs étaient enherbés : places, foirails, couders, cimetières.

9. Le fossé ou ha-ha

Désigne une structure linéaire creusée pour drainer, collecter, faire circuler des eaux ou marquer une limite sans obstruer la vue. Il s'accompagne souvent d'une végétation spécifique de milieu humide, d'un intérêt pour la biodiversité.

Localisation : espaces de lisière, bordure d'ouvrage...

Quelles démarches pour végétaliser un espace public ?

Le choix du site

En pied de façade, au croisement d'une route, sur une place de village ou dans un parc, sur les berges d'un cours d'eau, les conditions de plantations doivent être pensées au cas par cas.

La plante a besoin de conditions adaptées à sa physiologie. Et elles varient selon les espèces et les variétés, avec des facteurs principaux : volume de développement racinaire et aérien, ensoleillement, hydratation, températures minimales et maximales, caractéristiques du sol (structure, texture, acidité et nutriments), vents, facteurs limitant du milieu (exemples : sel de déneigement, forte minéralisation des sols).

Les motifs paysagers proches et lointains

Des arbres en bonne santé existent peut-être déjà sur le site du projet, isolés ou non. Conserver et s'inspirer des motifs paysagers existants les plus structurants permet d'asseoir la conception du projet sur une trame déjà constituée.

La végétation existante, protection naturelle contre les vents hivernaux et la chaleur estivale, présente l'avantage d'être déjà en place et adaptée au milieu. Son impact est immédiat dans un nouvel espace et offre un gain de temps de plusieurs années par rapport à de jeunes plantations. Ainsi, le maintien des plantations existantes est toujours un bon choix.

Définir les objectifs et les usages

Plusieurs familles d'objectifs sont à dissocier :

- les contraintes d'usages (espace inaccessible, piétiné),
- les volontés esthétiques (aspect ordonné ou plutôt sauvage),
- les intérêts esthétiques en toutes saisons (calendrier de floraison),
- la démarche écologique,
- les intentions culturelles (le choix de la palette végétale peut venir raconter des éléments de l'histoire collective locale, tout comme les choix de composition peuvent se référer à l'époque du bâti ou de l'espace public de référence).

La capacité d'entretien

Intégrer cette notion dès le début du projet permettra de ne pas avoir de surprise. Une pelouse ne demande pas le même investissement humain, matériel ou financier (tonte, arrosage, regarnissage) qu'un jardin sec. Toutefois, des alternatives peuvent être pensées, toujours en fonction des capacités de la maîtrise d'ouvrage (éco pâturage par exemple, gestion différenciée, choix des essences).



Champeix - Aménagement de la traverse. Plantation de ceps de vignes. Végétalisation frugale, en bordure de route passante. Traitement simple et évoquant le passé viticole de la commune et des alentours. © CAUE 63



Gannat - Réaménagement de la place du Champ de Foire. Paysagiste : Luc Léotoingt. Les différentes strates sont utilisées en bandes nord-sud, créant différentes ambiances, mettent à distance les différents usages. Les plantations en massifs restent simples (notamment euphorbes, graminées, armoise et tanaïs) et les pelouses sont positionnées à l'ombre des arbres de hautes tiges (platanes notamment). © Arthur Lorcerie CAUE 63

Comment s'y prendre pour végétaliser un espace public ?



Artonne - Aménagement de la traverse. Frontage en pied de façade. La végétalisation prend peu d'espace au sol mais occupe l'espace en colonisant les façades. En harmonie avec le bâti ancien, le frontage permet une bonne gestion de l'hygrométrie du bâti. Jeu d'ombres et de couleurs des grimpantes : rosier, clématite et chèvrefeuille. La strate basse est notamment composée de fausses valérianes et d'acanthes. © CAUE 63



Aigueperse - Abords de l'église. Dans les espaces le permettant, faire le pari d'un ou plusieurs arbres de haute tige. Un seul arbre dans un espace suffisamment calibré apporte ombre et fraîcheur en été et impose un volume et une ambiance particulière, sans boucher la vue à hauteur d'homme (érable, hêtre). © CAUE 63

Le climat

Les températures et l'ensoleillement sont les deux facteurs essentiels observés lors du choix des essences. Dans le Puy-de-Dôme, la rusticité, c'est-à-dire la capacité à supporter des périodes de gel plus ou moins fortes, est une donnée d'importance au risque de voir le végétal dépérir dès le premier hiver... L'ensoleillement pouvant être très variable dans les villes et villages, la palette végétale doit nécessairement varier selon les situations. Certains végétaux tolèrent des situations d'ombre et de soleil mais, souvent, il y a une préférence naturelle de la plante.

Comprendre le sol

Le sol est le support du végétal mais aussi la source des nutriments en tout genre. Sa texture (proportion de sable, limons et argiles) induit à la fois la capacité qu'auront les racines à l'explorer mais aussi sa capacité à retenir de l'eau. À cette composition s'ajoute la structure (grumeleuse, lamellaire, bloc prismatique...) qui influe sur l'exploration racinaire également. Enfin, le sol étant le milieu ressource pour l'arbre en nutriment et en eau, sa composition biologique et chimique est un facteur décisif. Au-delà de l'acidité ou non, il est important de connaître la capacité du sol à fournir les éléments essentiels à la croissance des plantes : l'azote, le phosphore, le potassium parmi et de nombreux minéraux. Une analyse des caractéristiques physiques et bio-chimiques du sol en place ou importé est indispensable en l'absence d'une connaissance de terrain.

Les techniques de plantation

Il existe différentes stratégies de plantation. Elles génèrent chacune un développement différent des espaces plantés : pousse spontanée issue de la banque de graines du sol et des apports naturels, semis, jeunes plants (godets ou racines nues) ou plants cultivés et conduits plus ou moins longtemps par le pépiniériste.

Le choix de la technique doit dépendre des objectifs de résultat.

Par exemple, les semis, méthode peu onéreuse, entraînent une incertitude sur le résultat et nécessitent un suivi attentif des végétaux avec une connaissance botanique en cas de palette végétale variée.

Par contre, avec des mélanges de vivaces et d'annuelles, les semis permettent d'avoir dès la première année un effet visible. Selon leur taille, les plans élevés en pépinière favorisent une maîtrise du plan de plantation et donnent, plus ou moins un résultat mature lors de la plantation. Toutefois, il est préférable de planter de petits sujets pour favoriser une vigueur des plantations, ce qui est d'autant plus vrai pour les arbres si les conditions de fréquentation le permettent.

À retenir : bons et mauvais réflexes



Intentions

- ✓ La végétalisation sera toujours un atout pour un aménagement. Réfléchir aux usages et aux motifs à implanter.

Simplicité

- ✓ La taille d'un arbuste peut atteindre 8 m. Un végétal au port libre sera toujours moins gourmand en entretien, plus esthétique et naturel.
- ✓ Sur un espace restreint, une simple bande enherbée ou une plante grimpante sur une façade participe à la composition végétale du site.

Un projet vivant

- ✓ Travailler avec le vivant, c'est valoriser la biodiversité, mettre en avant la saisonnalité. C'est aussi se poser plusieurs questions : quelles sont les conditions dans lesquelles j'implante les végétaux ? Quelles contraintes d'usage vont-ils subir une fois en place ? Quel temps je vais pouvoir consacrer à l'entretien la première année ? Les années suivantes ?

- ✗ Ne pas utiliser le végétal en simple faire-valoir ou, pire, en rideau occultant.

- ✗ Ne pas multiplier les essences et les sujets sans penser à la capacité d'entretien, à la place disponible ou à la composition d'ensemble.
- ✗ Ne pas planter dans une fosse trop petite, à un espacement trop restreint par rapport à la taille adulte projetée.

- ✗ Ne pas planter sans connaître les caractéristiques de sol, d'usage et de climat.
- ✗ Éviter des plantes au développement inadapté et les espèces pouvant coloniser les milieux écologiques fragiles.
- ✗ Éviter les plantes allergènes dans des contextes d'expositions particuliers : école, maison de retraite, hôpital...

Les acteurs ressources

Conseils

- Parc naturel régional du Livradois-Forez (PNRLF)
- Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)
- CAUE 63
- FREDON Auvergne-Rhône-Alpes
- Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes
- Conservatoire botanique national du Massif central
- Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne
- Ligue de protection des oiseaux Auvergne (LPO)
- Office national des forêts (ONF)
- Ma commune au naturel, Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Essences exotiques envahissantes : Observatoire régional de la biodiversité

Conception

- Paysagistes
- Architectes et urbanistes avec la compétence paysage ou génie écologique
- Fédération française du paysage (FFP)

Réalisation

- Les entreprises du paysage (UNEP)
- Association des croqueurs de pommes du Puy-de-Dôme
- Association des jardiniers de France, délégation du Puy-de-Dôme

Fourniture

- Pépinières locales (par exemple affiliées au label végétal local)



Références

Palettes végétales

- *Vive les vivaces ! Une palette végétale pour les espaces publics et les jardins du Livradois-Forez*, Parc naturel régional du Livradois-Forez, 2020

- *Végétations forestière du Massif central, catalogue phytosociologique*, Conservatoire botanique national du Massif central, 2023

- Guide pratique *Des trésors verts dans ma commune - Fiches n°4 - Des végétaux adaptés dans les espaces verts*, VALTOM et FREDON AuRA

- Certains documents d'urbanisme peuvent contenir des palettes végétales en annexe ou dans le règlement écrit, consulter le géoportail de l'urbanisme.

Outils

Floriscope : choisir des végétaux en fonction des caractéristiques du sol, de l'aspect souhaité.
<https://www.floriscope.io>

Publié sous la direction de
Dominique Désirée, direction du CAUE 63

Conception et réalisation
CAUE 63

Financeur
Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Illustrations
Ni une Ni deux & CAUE 63

Impression
Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Date de parution
Octobre 2024

N° ISBN
979-10-90834-29-3

